

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 44 (1973)
Heft: 10
Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assortiment P : grumes d'un diamètre au milieu inférieur à 30 cm., diamètre au petit bout de 20 cm. au minimum, et de qualité normale.

Assortiment T : grumes à traverses normales T 1, définies dans les « Usages » (bois rectiligne de 2 m. 50 (ou 2 m. 60 sur demande) et multiples ; diamètre minimal au milieu de 29 cm., diamètre minimal au petit bout de 28 cm. ; cœur rouge ou brun ne dépassant pas 7 cm. jusqu'à 36 cm. de diamètre et 10 cm. au-dessus de 37 cm.).

Assortiment FF : grumes ne présentant pas les critères de qualité des assortiments S, P et T.

Pour le même exercice, la Commission des forêts et du bois recommande les prix suivants pour les quatre assortiments de classement :

Assortiment S : qualité n, 160 à 180 % des « Prix de base ».

Assortiment P : 45 à 60 fr. le mètre cube.

Assortiment T : 55 fr. le mètre cube.

Assortiment FF : 45 fr. le mètre cube.

Les prix ci-dessus s'entendent pour des grumes mesurées sous écorce, mises à port de camion, découpées et empilées selon les vœux de l'acheteur. Les factures seront adressées à l'acquéreur après la mise à port de camion.

Conditions de paiement : 2 % d'escompte à 30 jours, net à 90 jours.

Pour les autres essences feuillues, on s'en tiendra aux recommandations de l'Association cantonale des propriétaires de forêts.

La Commission des forêts et du bois recommande aux producteurs de grumes feuillues de vendre leur production de préférence à l'industrie du bois jurassienne.

Pour la Commission des forêts et du bois :

Le président :
A. SALOMONI
inspecteur forestier

Le président de l'Association
des scieries bernoises, cercles I
et II - Jura :
R. BOURQUIN

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Déficit global des pouvoirs publics : 2 milliards de francs. — D'après les résultats officiels définitifs, les comptes de la Confédération, des cantons et des communes accusent, pour l'année 1971, des excédents de dépenses atteignant 1998,6 millions de francs au total. Le déficit global a ainsi été quatre fois et demie plus important que l'année précédente. Les communes y ont contribué pour 983,8 millions de francs, soit environ la moitié, les cantons pour 829,3 millions de francs et la Confédération pour 293,6 millions de francs. Depuis 1964, les comptes des cantons dans leur ensemble enregistrent sans interruption des déficits ; la même évolution affecte les comptes des communes depuis 1965. Par habitant, les pouvoirs publics ont dépensé en 1971 318 fr. 70 de plus qu'ils n'ont encaissé.

Vers un recul du volume des constructions. — Le délégué aux questions conjoncturelles a effectué une enquête sur les tendances à long terme du marché de la construction auprès des ingénieurs et architectes membres de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA). Il estime que, sur la base de l'évolution des commandes, ce groupe est le mieux placé pour évaluer les perspectives à long terme sur le marché de la construction. Les réponses reposent en partie sur des estimations non épurées et le rythme de réalisation des commandes peut rapidement se modifier en fonction de l'évolution de la conjoncture, mais il est possible d'y déceler certaines tendances. Le dépouillement des nombreuses données a révélé qu'il faut s'attendre à un léger recul du volume de construction pour 1974, et ce aussi bien pour le bâtiment que pour le génie civil. De même, la plupart des propriétaires de bureaux d'ingénieurs ou d'architectes interrogés s'attendent à des difficultés de financement pour les projets qui leur ont été confiés.

Rapide progression des dépenses sociales. — Les dépenses de la Confédération, des cantons et des communes pour la prévoyance sociale (assurances sociales, assistance, construction de logements, autres institutions de prévoyance), ont, d'après les données statistiques les plus récentes, dépassé en 1971 les 3 milliards de francs. Elles se sont élevées à 3028 millions de francs, soit environ 19 % de plus qu'en 1970 et 80 % de plus que cinq ans auparavant. Sur cette somme totale, 2129 millions ont été affectés aux assurances sociales, 641 millions de francs à l'assistance, 152 millions de francs à la construction de logements et 106 millions de francs aux autres institutions de prévoyance. Dans l'ensemble, les dépenses pour le secteur social ont représenté 12,5 % des dépenses totales des pouvoirs publics. Alors que les dépenses sociales de l'Etat n'atteignaient que 128 fr. par habitant en 1961, elles sont passées à 280 fr. en 1966 et même à 483 fr. en 1971.

2,5 % du produit national brut pour la défense nationale. — D'après les dernières données officielles, le coût de la défense nationale suisse s'est élevé, en 1971, à 2499 millions de francs au total, dont 2087 millions de francs pour la défense militaire et 412 millions de francs pour la défense civile. Ce montant représente 10,3 % du total des dépenses des pouvoirs publics (10,9 % en 1970). La proportion était encore de 13,2 % cinq ans auparavant et de 15,1 % au début des années soixante. En 1971, la défense nationale a absorbé 2,5 % du produit national brut au lieu de 2,9 % en 1966.

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier, tél. 039 41 31 08

Secrétaire général : François Lachat, 2740 Moutier, tél. 032 93 41 51

Membres : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. 032 91 24 73

Jean Jobé, préfet, 2900 Porrentruy, tél. 066 66 10 29

Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. 032 93 12 45

Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville, tél. 038 51 31 21

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts du Jura »

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51

Abonnement annuel : Fr. 20.— ; le numéro Fr. 2.— ; CCP 25 - 10 213

Caisse CCP 25 - 2086